

**Assemblée des États Parties**

Distr.: générale  
13 novembre 2008

Français  
Original: anglais

---

**Septième session**

La Haye  
14-22 novembre 2008

**Rapport intérimaire du coordinateur sur la révision du Statut de Rome**

**Additif**

Le coordinateur pour la révision du Statut de Rome soumet à l'Assemblée copie d'une communication, en date du 11 novembre 2008, du *Solicitor General* de l'Ouganda.

## Annexe

N°. ADM/70/269/01

Ambassadeur Rolf Fife  
Coordinateur du Groupe de travail sur la Conférence de révision  
Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale  
New York  
États-Unis d'Amérique

Monsieur l'Ambassadeur,

RE: PROPOSITION DE L'UGANDA D'ACCUEILLIR LA CONFÉRENCE DE RÉVISION EN 2010

Je fais référence aux deux exposés présentés par M. E. Khiddu Makubuya, *Attorney General* et Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles de la République de l'Ouganda, lors de la sixième session de l'Assemblée des États Parties («l'Assemblée») tenue à New York. Lors de chacun d'eux, M. Makubuya a fait savoir à celle-ci que le Gouvernement ougandais entendait solliciter l'honneur d'accueillir la Conférence de révision en 2010. Il a fait la démonstration, grâce aux diapositives qui illustraient ses présentations, que l'Ouganda disposait de belles installations d'une qualité plus que suffisante pour permettre la tenue de la conférence à Kampala.

Au mois de mai de cette année, vous avez pris la tête d'une équipe d'information qui s'est rendue à Kampala pour évaluer la capacité de l'Ouganda d'être l'hôte de cette importante manifestation. Dans le un compte-rendu qu'elle a présenté après la visite, l'équipe a indiqué que l'Ouganda était en mesure d'accueillir la conférence et qu'il était tout à fait prêt à assumer cette responsabilité. Nous lui en sommes très reconnaissants pour cette conclusion.

Vous vous souvenez sans doute que, lors de la visite susmentionnée, il a été indiqué, à votre équipe et à vous-même, que, faisant l'objet d'une situation et étant situé au cœur de la région des grands lacs où la Cour est très présente, l'Ouganda est toute désigné pour accueillir une telle conférence.

De surcroît, informée des aspects relatifs à la sécurité, l'équipe que vous présidiez a été favorablement impressionnée.

Lors de la reprise de la session en juin 2008, l'Assemblée s'est dite satisfaite du compte rendu et a prié l'Ouganda de confirmer son attachement au Statut de Rome en rendant compte des progrès accomplis en ce qui concerne la législation d'application et la ratification de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale.

J'ai l'honneur de vous annoncer que des échanges de vues ont eu lieu entre le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, d'une part, et le président de la Commission des affaires juridiques et parlementaires et le Directeur des affaires juridiques et législatives, d'autre part. Au cours de ces échanges de vues, les deux responsables ont été informés de la nécessité d'examiner d'urgence l'avant-projet de loi sur la Cour pénale internationale. L'un et l'autre ont assuré le ministre de l'imminence des discussions devant avoir lieu avec les parties prenantes, au premier rang desquelles l'Ordre des avocats ougandais. Il a été indiqué au ministre que le projet de loi serait rapidement soumis au Parlement en vue de sa promulgation dès l'achèvement des discussions avec les parties

prenantes, de telle sorte que l'Ouganda puisse respecter la promesse faite à l'Assemblée. Nous ne doutons pas que la question soit traitée avec le degré de priorité qui convient.

J'ai par ailleurs le plaisir d'annoncer que la ratification de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour a été approuvée par le Conseil des ministres le 5 novembre 2008 et que les instruments de ratification ont été établis par le Ministère des affaires étrangères et seront déposés à New York dans les meilleurs délais.

L'offre qu'a faite l'Ouganda d'accueillir la conférence n'a rien perdu de sa validité et nous sommes persuadés que la décision finale de l'Assemblée sera d'approuver cette offre, de sorte que nous puissions considérer les aspects logistiques de la tenue de la conférence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma considération très distinguée,

*Signé*

J B R Suuza (Coordinateur pour la conférence de révision)

POUR LE SOLICITEUR GÉNÉRAL

c.c. : *L'Attorney General*, ministre de la justice et des affaires constitutionnelles  
Le Secrétaire permanent, Ministère des affaires étrangères.

--- 0 ---